

nous. Ils voulaient passer leur retraite dans la dignité et l'indépendance. Ils avaient fait des économies pour s'assurer un revenu à la retraite, mais ils se rendent maintenant compte que ce revenu est insuffisant pour tenir tête à l'inflation qui, soit dit en passant, fait des ravages en Colombie-Britannique. Cette mesure fiscale ne résout pas le problème. Comme c'est souvent le cas, ces gens-là écopent même s'ils ont économisé longtemps en prévision de l'avenir. Ce n'est pas juste.

D'un côté, le gouvernement tire profit de l'inflation. Il n'a tenu aucun compte de l'inflation dans la conception de cette mesure. Pourtant, les gens continuent de réaliser des gains en capital et ils paient des impôts sur ces gains rendus possibles par l'inflation. Lorsque la valeur d'une propriété commerciale passe de \$100,000 à \$300,000, le propriétaire, s'il la vend, doit payer l'impôt sur les gains en capital réalisés. J'ai parlé à mon mécanicien cette fin de semaine. Il fait du très bon travail. Il veut s'installer dans un atelier, mais il m'a dit qu'il ne pouvait pas monter une affaire dans le bas de la vallée parce qu'il ne peut pas se permettre de payer \$100,000 pour s'acheter un petit terrain dans une zone commerciale. Mais même si vous vendiez cette propriété, il faudrait que vous payiez des gains de capital dessus lesquels dans l'espace de 18 mois, se monteraient à environ \$200,000, ce qui augmente le coût. Et le gouvernement gagne de l'argent en période inflationniste en n'indexant pas les gains de capital déclarés dans les impôts sur le revenu. C'est dans son intérêt que l'inflation continue s'il n'a pas à en tenir compte dans le calcul des gains de capital. C'est payant pour lui de la faire continuer.

● (2010)

La deuxième chose que fait le gouvernement, c'est de s'arranger pour échapper aux obligations qu'il a contractées il y a quelques années. Je pense en particulier à la promesse qu'il avait faite de financer la formation des agents de la GRC et aux contrats qu'il avait signés avec les municipalités. Beaucoup de députés savent que le gouvernement fédéral touche la part du lion en matière d'impôts. Viennent ensuite les provinces puis enfin les municipalités. Les municipalités reçoivent le reste de l'assiette fiscale. Le gouvernement fédéral est celui qui prélève le plus puis viennent le gouvernement provincial et enfin les municipalités.

Le gouvernement fédéral a en outre l'avantage de signer des contrats à long terme avec les niveaux inférieurs de gouvernement. Il y a quelques années, il a ainsi signé une convention par laquelle il s'engageait à verser aux municipalités 70 ou 75 p. 100 de ce qu'elles doivent payer pour les services de la Gendarmerie royale. Il tient maintenant à renégocier cette convention pour porter sa participation à 85 p. 100. Les municipalités devront ramasser dans certains cas jusqu'à un quart de million de dollars. Je signale aux députés que les municipalités ne sont pas tellement en mesure de négocier. Elles ont en quelque sorte le couteau sur la gorge. Trop souvent le gouvernement central prend des engagements à long terme et puis, une fois que les provinces et les municipalités ont elles-mêmes pris à leur tour des engagements, il commence à se désister, comme il cherche présentement à le faire en ce qui concerne les paiements de transfert aux provinces pour les soins de santé et l'instruction. Ces frais ont fait partie à l'origine de postes groupés. Ils sont maintenant l'objet d'une formule globale de financement qui se négocie plus facilement.

Impôt sur le revenu—Loi

Il y a tant de choses dont ce bill ne se préoccupe pas, monsieur l'Orateur. Je me souviens d'une disposition visant les handicapés. Il y a 14 mois environ, nous avons débattu à la Chambre une motion que j'avais présentée et qui visait à modifier le règlement touchant la déduction de \$1,000 aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu pour les soins fournis à un handicapé. Le gouvernement Clark avait accepté que le ministre des Finances revoie le libellé de cette disposition. Le croirez-vous, monsieur l'Orateur, mais à l'heure actuelle, le ministre du Revenu exige, pour qu'une personne soit déclarée handicapée et puisse donc être admissible à la déduction de \$1,000, qu'on atteste qu'elle est confinée une bonne partie de la journée au lit ou au fauteuil roulant. C'est absurde! Que faire dans le cas d'une personne handicapée mentalement bien qu'en parfaite condition physique et qui nécessite une garde permanente? Le gouvernement a le choix: il peut inciter les parents à placer cet enfant dans un établissement de l'État, ce qui coûtera de \$15,000 à \$20,000 par année aux contribuables; ou il peut augmenter les dégrèvements fiscaux afin de permettre aux parents de donner de meilleurs soins à leur enfant.

Considéré sous l'angle purement et froidement pécuniaire, il vaut mieux pour le gouvernement offrir de meilleures dispositions dans la loi de l'impôt sur le revenu à l'intention des parents d'enfants handicapés que de faire preuve de tant de mesquinerie dans sa définition des personnes admissibles. La Chambre des communes avait adopté une motion à cet effet, mais le gouvernement n'y a jamais donné suite. Le bill à l'étude ne comporte aucune disposition à cet égard. Cette question n'a jamais été renvoyée au comité.

Si le gouvernement se souciait vraiment des handicapés canadiens, il prendrait au sérieux la recommandation adoptée par la Chambre lui enjoignant d'étudier cette politique et d'offrir des dégrèvements aux parents d'enfants handicapés. Ces parents veulent s'occuper eux-mêmes de leurs enfants et le gouvernement les pénalise quand ils le font. Tout ce que nous réclamons c'est un changement du libellé de ce règlement. Je constate que le ministre d'État m'écoute attentivement. Je lui en sais gré et j'espère qu'il va y réfléchir. Il faudrait que le gouvernement se montre plus humain et qu'il fasse un geste en faveur des parents qui font quelque chose pour s'occuper de leurs enfants handicapés.

Cela me rappelle la question des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Le gouvernement prétend qu'il veut encourager l'initiative privée et l'investissement de capitaux dans des entreprises à risques et il a donc souscrit en cela au budget Crosbie en annonçant la poursuite de la politique des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Cela remontait à avril dernier. On continue à la Chambre de nous seriner que cette politique est maintenant en vigueur mais quand les dirigeants de petites entreprises se présentent aux banques pour en bénéficier celles-ci continuent de leur répliquer qu'elles n'ont pas reçu de directives claires de la part du gouvernement. Je demande donc au ministre de nous dire quand nous allons régler cette question afin que les banques puissent recevoir des directives claires de la part du gouvernement. Une fois que ce programme aura été clairement exposé, les petits commerçants pourront pleinement profiter des emprunts à faible taux d'intérêt qu'il devrait leur permettre d'obtenir s'il était en vigueur.